

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 24 novembre 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance du 23 novembre 2015

2015 DAC 81 Adhésion au Groupement d'Intérêt Public Cafés-Cultures, subvention (30.000 euros) et conventions.

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 3 novembre 2015, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande l'autorisation d'adhérer au Groupement d'Intérêt Public Cafés-Cultures, de signer deux conventions, dont sa convention constitutive et lui propose l'attribution d'une subvention ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : L'adhésion au Groupement d'Intérêt Public Cafés-Cultures est approuvée.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public Cafés-Cultures, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 3 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention relative à l'attribution d'une subvention de fonctionnement, dont le texte est joint à la présente délibération, avec le Groupement d'Intérêt Public Cafés-Cultures, 23, rue Boyer, 75020 Paris.

Article 4 : Une subvention d'un montant de 30.000 euros est attribuée au Groupement d'Intérêt Public Cafés-Cultures au titre de son fonds d'aide à l'emploi artistique destiné à soutenir l'activité musicale des cafés-cultures. 2015_07063 / N°simpa 184375.

Article 5 : La dépense correspondante, d'un montant de 30.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2015, nature 6574, fonction 33, ligne VF 40004 : Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO